

L'ÉQUIPEMENT POUR LE VTT

1. Tout enfant inscrit à OLÉRON VTT doit avoir un VTT en parfait état de fonctionnement à savoir :
 - Pneus non usagés et parfaitement gonflés,
 - Patins et câbles de freins en bon état de fonctionnement
 - Manettes, câbles et dérailleurs, également
 - Extrémités du guidon doivent être bouchées. (embouts de cintre)

2. L'équipement obligatoire à la pratique du VTT se résume à :
 - 1 casque
 - 1 paire de gant cycliste (court ou long selon saison)
 - 1 cuissard cycliste du club (court ou long selon saison)
 - 1 maillot cycliste du club (court ou long selon saison)
 - 1 gourde avec porte bidon ou camelback pour s'hydrater
 - 2 barres de céréales minimum
 - 1 équipement de secours (développé ci-dessous)
 -

Oléron VTT prête une tenue haut + bas contre une caution de 70€.

Toute caution sera encaissée sans préavis, le 15 octobre de l'année suivante, en l'absence de restitution de la tenue et de réinscription pour la nouvelle saison. (Exemple: pour un dépôt de caution en automne celle-ci sera encaissée le 15 octobre 2017)

Vous avez la possibilité d'acheter cette tenue au prix de 70€.

Cette tenue devra être portée lors des entraînements, surtout lors des challenges et des courses,

3. L'équipement de secours comprend :
 - 1 chambre à air de secours,
 - 1 petite boîte de rustines,
 - 1 attache rapide,
 - 1 petite pompe ou cartouche d'air pour regonfler,
 -
 - Petite suggestion : 1 tube homéopathie ARNICA 9CH (micro-billes) en cas de chute. (efficace pour les bleus, traumatismes, etc...)

Cet équipement doit être rangé dans un petit sachet pour être mis dans la poche du maillot de VTT ou dans un sac à dos.